

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

MAIRIE

DE

07380 SAINT CIRGUES DE PRADES

Tél. : 04 75 93 21 63

Réunion du Conseil Municipal

Du 08/08/23

Compte-Rendu

Date de la convocation : 01 Août 2023.

Lieu : Mairie Heure : 20H00

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Excusés : 0 Pouvoirs : 2

Liste des présents : Mmes DUBOIS Bernadette, CHABANIS Marie-Claude, OMACINI Jocelyne, SANLEFRANQUE Aurélie, Mrs PALLOT Thierry, BOURNIQUEL Pierre, VAUCLARE Roland, BERTRAND Michel, CONSTANTIN Camille.

Liste des pouvoirs : PLANTEVIN Brigitte à DUBOIS Bernadette.
ROCHER Julien à BERTRAND Michel.

Sommaire

ORDRE DU JOUR :

Rajout de Délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération qui n'avait pas été prévue.

Décision Modificative N°1 du Budget 2023 du Service Général pour régularisation

- 1. Délibération concernant la fixation du prix de l'eau.**
- 2. Délibération concernant une demande d'aide financière pour sortie scolaire au profit des enfants de la Commune.**
- 3. Remplacement locataire logement A Résidence le RIEU.**

Divers

- **Demande de Terrains par l'Association de chasse de Saint Cirgues de Prades.**
- **Prévision de travaux d'écoulement d'eau de pluie venant de la place ainsi que de la toiture de la salle des Fêtes.**
- **Etude des devis Route du Mortier.**
- **Fuite écoulement appartement Est Mairie.**

.....
Décision Modificative N°1 du Budget 2023 du Service Général pour régularisation.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-150.00	
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	150.00	

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à 11 **voix POUR** la décision modificative proposée.

Délibération concernant la fixation du prix de l'eau.

La dernière modification du tarif de l'eau date de 2018, modification à la baisse du prix de vente, dernière augmentation 2012.

En ce qui concerne l'abonnement une réévaluation de 5€ a été appliquée à compter de 2021.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif unique et de changer les périodes de relever des index afin d'établir une facturation plus lissée sur l'année.

Le tarif unique proposé est calculé en faisant une moyenne des tarifs actuels et en appliquant une petite réévaluation nécessaire suite à l'augmentation des charges de l'entretien des réseaux.

Le montant du tarif unique proposé est de 1€95 du m³ avec deux périodes de facturation la première du 1^{er} octobre au 31 mars la seconde du 1^{er} avril au 30 Septembre.

Concernant la redevance pour pollution, le taux applicable à toute facture d'eau émise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 reste inchangé soit 0.28 € / m³

À savoir :

- Abonnement annuel : 105 euros (52€50 par périodes)
- Prix du m³ sur les deux périodes : 1€95

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver cette proposition et d'appliquer ces nouvelles conditions à partir du 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 11 voix **POUR** la délibération proposée.

Délibération concernant une demande d'aide financière pour sortie scolaire au profit des enfants de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget il a été prévu une enveloppe pour apporter son soutien aux demandes des écoles fréquentées par les enfants de la commune demandant des participations pour des activités.

L'école Primaire de JAUIJAC a organisé une sortie avec nuitée les 24, 25 et 26 mai au camping Beaume-Giraud de Balazuc avec la classe de CM1/CM2, au programme jeux, visite et animation au musée d'histoire naturelle de Balazuc, randonnée jusqu'au viel Audon, animation nature et oiseaux.

Nous sommes sollicités pour une participation à hauteur de 15€ par enfant en faveur des élèves résidant sur la commune.

Cette demande concerne deux enfants de la commune, soit un montant de 30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix **POUR** :

- Décide d'attribuer la somme de 30 € pour l'école Primaire de JAUIJAC.

Remplacement locataire logement A Résidence le RIEU.

Monsieur le Maire informe que le logement A de la Résidence le RIEU se libère le 31 Août 2023.

Il est donc possible d'envisager sa location au 1^{er} Septembre.

Suite à une demande d'urgence Monsieur le Maire propose de relouer au plutôt ce logement et d'appliquer un loyer de 590€30 mensuel (hors taxe d'ordures ménagères) tarif déjà réévalué au mois de juin.

Monsieur le Maire présente le dossier et demande au Conseil l'autorisation de signer le bail correspondant.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 11 voix **POUR**.

Un nouveau bail sera signé pour début de location au 01 Septembre 2023 avec Mme et M. JIVINJIAN Emilie et Axel. Une date pour l'état des lieux d'entrée leur sera proposés.

Divers

- La Commune a éventuellement quelques parcelles qui pourrait être cédée suite à la demande de l'association de chasse.
- Concernant la réfection de la Route de Mortier plusieurs possibilités techniques sont possibles, les devis sont à l'étude, devant le coût des travaux il est impératif de trouver des financements pour réaliser ce chantier.
- La fuite d'écoulement d'eau du logement Est a été réparé, vu l'ancienneté des salles de bains des deux logements de la Mairie il est nécessaire prévoir à court terme des travaux de rénovation.

Le Maire

Thierry PALLOT

